ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Courrier

Question écrite n° 49840

Texte de la question

Depuis le 1er mars 1997, les tarifs postaux des publications hebdomadaires de soixante-dix grammes ont augmente de 51 %, passant de 0,294 francs a 0,444 francs par journal poste. Ce sont 215 hebdomadaires locaux, dont le taux de penetration est souvent superieur a celui des quotidiens, qui sont concernes par cette hausse des tarifs postaux. Les responsables de ces journaux sont tres inquiets pour leur avenir car La Poste constitue quasiment leur moyen de distribution et cette nouvelle tarification va se repercuter sur la clientele. M. Alain Marleix demande a M. le ministre delegue a la poste, aux telecommunications et a l'espace quelles sont ses intentions a ce sujet et si cette mesure ne pourrait pas etre amenagee de facon a eviter la disparition de ces hebdomadaires dont l'equilibre financier est souvent fragile.

Données clés

Auteur : M. Marleix Alain
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 49840
Rubrique : Poste
Ministère interrogé : télécommunications et espace
Ministère attributaire : télécommunications et espace

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1490